

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

N° de dossier : 200-17-035129-238

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre civile)

HARVEST MINISTRIES INTERNATIONAL

Partie demanderesse

c.

HON. CAROLINE PROULX
et
PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC
et
SOCIÉTÉ CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

Parties défenderesses

et

ALLIANCE ÉVANGÉLIQUE DU CANADA
et
RÉSEAU ÉVANGÉLIQUE DU QUÉBEC
et
CANADIAN CENTER FOR CHRISTIAN CHARITIES
et
ALLIANCE DES CHRETIENS EN DROIT

Co-intervenantes

**DEMANDE D'INSCRIPTION POUR INSTRUCTION
ET JUGEMENT PAR DÉCLARATION COMMUNE MODIFIÉE**

Cour supérieure du Québec – matière civile
(art. 173 et 174 C.p.c.)

Cette demande d'inscription et la déclaration commune qui y est jointe sont complétées à l'initiative : ☐ de la seule partie;

☒ de l'ensemble des parties au dossier.

L'exécution de la présente confirme que le dossier est en état, selon ce qui suit :

I - LES PARTIES ET LEURS AVOCATS-AVOCATES	
Partie demanderesse	Avocat(e) responsable
Harvest Ministries International 160 Dougall Rd S #100, Kelowna, BC, V1X 3J4	M ^e Olivier Séguin Olivier Séguin Avocat 720-800 rue du Square-Victoria, Montréal (QC) H3C 0B4 Téléphone : 438-389-2503 Fax : 514-954-4495 olivier@sequinavocat.com
Partie défenderesse	Avocates responsables
Hon. Caroline Proulx, Ministre du Tourisme 900, boul. René-Lévesque Est, Bureau 400 Québec (Québec) G1R 2B5	M ^e Mélanie Pouliot M ^e Patricia Blair Lavoie, Rousseau (Justice – Québec) 300, boulevard Jean-Lesage, bureau 1.03 Québec (Québec) G1K 8K6 Téléphone : 418 649-3524 Télécopieur : 418 646-1656 lavoie-rousseau@justice.gouv.qc.ca
Partie défenderesse	Avocates responsables
Procureur général du Québec 300, boulevard Jean-Lesage, Bureau 1.03 Québec (Québec) G1K 8K6	M ^e Mélanie Pouliot M ^e Patricia Blair Lavoie, Rousseau (Justice – Québec) 300, boulevard Jean-Lesage, bureau 1.03 Québec (Québec) G1K 8K6 Téléphone : 418 649-3524 Télécopieur : 418 646-1656 lavoie-rousseau@justice.gouv.qc.ca
Partie défenderesse	Avocate responsable
Société du Centre des congrès de Québec 900, boul. René-Lévesque Est, bureau 200 Québec (Québec) G1R 2B5	M ^e Andréanne Daoust Caïn Lamarre s.e.n.c.r.l. 500, Grande Allée Est, bureau 1 Québec (Québec) G1R 2J7 Téléphone : 418 549-9590 Télécopieur : 418 529-9590 notification.cain.quebec@cainlamarre.ca
Co-intervenantes	Avocat responsable
Canadian center for Christian charities 10 Huntingdale Blvd Scarborough (Ontario) M1W 2S5 Réseau Évangélique du Québec 9780 rue Sherbrooke E. Montréal (Québec), H1L 6N6 Alliance Évangélique du Canada 10 Huntingdale Blvd Scarborough (Ontario) M1W 2S5	M ^e Robert E. Reynolds 1980 rue Sherbrooke O, bureau 700 Montréal (Québec), H3H 1E8 Téléphone : 514-907-3231 Fax : 514-375-1402 rreynoldslaw@gmail.com

Co-Intervenante	Avocat responsable
Alliance des chrétiens en droit 285 rue King, bureau 202 London, (Ontario), N6B 3M6	M ^e Jacques S. Darche Borden, Ladner, Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l 1000, rue de la Gauchetière Ouest, bureau 900, Montréal (Québec), H3B 5H4 Téléphone : 514-954-3156 Télécopieur : 514-954-1905 Courriel : jdarche@blg.com

II - LE LITIGE

Nature du litige : Recours en responsabilité civile et réparation pour atteinte à des droits fondamentaux.

Valeur du litige : 105 636,92 \$

Dommages matériels : 30 636,92 \$

Dommages moraux : 25 000,00 \$

Dommages punitifs : 50 000,00 \$

Demande reconventionnelle : ☐ oui ☒ non

Intervention(s) : ☒ oui ☐ non

Questions en litige, obligatoirement communes :

1. Est-ce que la MTO et/ou la SCCQ ont commis une faute en résiliant le bail ? Le cas échéant, quels sont les dommages subis par HMI en lien avec la résiliation du bail ?
2. Est-ce que la MTO a commis une faute par ses déclarations publiques du 2 juin 2023
3. La MTO et/ou la SCCQ ont-elles porté atteinte aux droits et libertés fondamentaux suivants de HMI :
 - 3.1 Liberté de religion prévue aux art. 3 CDLP et 2 a) CCDL ?
 - 3.2 Liberté d'expression et d'opinion prévue aux art. 3 CDLP et 2 b) CCDL ?
 - 3.3 Liberté de réunion pacifique, prévue aux art. 3 CDLP et 2 c) CCDL ?
 - 3.4 Droit à l'égalité sans discrimination fondée sur la religion ou les convictions politiques dans la conclusion d'un acte juridique ou dans l'accès à des lieux publics prévu aux art. 10, 12, 13 et 15 CDLP, et 15 CCDL ?
4. En cas d'atteinte à l'un ou l'autre de ces droits/libertés, celle-ci est-elle justifiée ?
5. En cas d'atteinte à l'un ou l'autre de ces droits/libertés, celle-ci était-elle intentionnelle ?
6. S'il existe une atteinte (intentionnelle ou non), quelle est la réparation appropriée dans les circonstances ?
7. La responsabilité de la MTO et de la SCCQ, le cas échéant, doit-elle être solidaire en l'espèce?

1. Non applicable.

Liste des faits admis par les parties :

1. Les parties défenderesses admettent le quantum des dommages matériels au montant de 30 636,92 \$;
2. Liste d'admissions à venir, le cas échéant.

Liste des points à trancher par expertise :

Aucun

III - LES PIÈCES ET ÉLÉMENTS DE PREUVE

La partie demanderesse (☒ cochez lorsqu'applicable)

- ☒ **confirme** qu'elle a produit – avec cette déclaration commune – un **inventaire complet et à jour** des pièces communiquées par elle (art. 248 al. 1 C.p.c.);
- ☐ **confirme** qu'elle a produit au dossier les **déclarations écrites** des personnes suivantes (art. 292 C.p.c.) :
- déclarant : _____ – date de l'écrit : [Indiquez la date]
- ☐ **confirme** que les seules pièces dont elle conteste l'authenticité sont les suivantes :
- N/A
- ☒ **confirme** que les pièces dont elle admet le contenu sont les suivantes :
- pièces PGQ-1 à PGQ-7
- pièce DSSCQ-1
- ☒ **confirme** qu'elle a produit et entend invoquer à l'instruction la **transcription** (partielle ou totale) **des interrogatoires** des personnes suivantes (art. 224 et 227 C.p.c.) :
- Hon. Caroline Proulx – date de l'interrogatoire : 2024-05-27
- Mme Marie-Christine Fillion : - date de l'interrogatoire : 2014-05-27
- M. Pierre-Michel Bouchard : – date de l'interrogatoire : 2024-05-27
- ☐ **confirme** qu'elle a produit et entend invoquer à l'instruction les **rapports d'expertise** des personnes suivantes (art. 239 al. 2 et 293 C.p.c.) :
- nom : _____ – date : [Indiquez la date]
- domaine d'expertise : _____ – cote : _____

La partie défenderesse, Hon. Caroline Proulx, ministre du Tourisme et le Procureur général du Québec (☒ cochez lorsqu'applicable)

☒ **confirme** qu'elle a produit – avec cette déclaration commune – un **inventaire complet et à jour** des pièces communiquées par elle (art. 248 al. 1 C.p.c.);

☐ **confirme** qu'elle a produit au dossier les **déclarations écrites** des personnes suivantes (art. 292 C.p.c.) :

- | | |
|---------------|--|
| – déclarant : | – date de l'écrit : [Indiquez la date] |
| – déclarant : | – date de l'écrit : [Indiquez la date] |

☐ **confirme** que les seules pièces dont elle conteste l'authenticité sont les suivantes :

- N/A

☒ **confirme** que les pièces dont elle admet le contenu sont les suivantes :

- pièce P-1, P-2 et P-7
- pièce DSCCQ-1

☐ **confirme** qu'elle a produit et entend invoquer à l'instruction la **transcription** (partielle ou totale) **des interrogatoires** des personnes suivantes (art. 224 et 227 C.p.c.) :

- | | |
|------------|---|
| – témoin : | – date de l'interrogatoire : [Indiquez la date] |
| – témoin : | – date de l'interrogatoire : [Indiquez la date] |

☐ **confirme** qu'elle a produit et entend invoquer à l'instruction les **rapports d'expertise** des personnes suivantes (art. 239 al. 2 et 293 C.p.c.) :

- | | |
|-------------------------|-----------------------------|
| – nom : | – date : [Indiquez la date] |
| – domaine d'expertise : | – cote : |

La partie défenderesse, la Société du Centre des Congrès de Québec (☒ cochez lorsqu'applicable)

☒ **confirme** qu'elle a produit – avec cette déclaration commune – un **inventaire complet et à jour** des pièces communiquées par elle (art. 248 al. 1 C.p.c.);

☐ **confirme** qu'elle a produit au dossier les **déclarations écrites** des personnes suivantes (art. 292 C.p.c.) :

- | | |
|---------------|--|
| – déclarant : | – date de l'écrit : [Indiquez la date] |
|---------------|--|

☐ **confirme** que les seules pièces dont elle conteste l'authenticité sont les suivantes :

- pièce P-

- ☐ **confirme** que les pièces dont elle admet le contenu sont les suivantes :
- pièce P-1, P-2 et P-7
 - pièces PGQ-1 à PGQ-7
- ☐ **confirme** qu'elle a produit et entend invoquer à l'instruction la **transcription** (partielle ou totale) **des interrogatoires** des personnes suivantes (art. 224 et 227 C.p.c.) :
- témoin : _____ – date de l'interrogatoire : [Indiquez la date]<
- ☐ **confirme** qu'elle a produit et entend invoquer à l'instruction les **rapports d'expertise** des personnes suivantes (art. 239 al. 2 et 293 C.p.c.) :
- nom : _____ – date : [Indiquez la date]
 - domaine d'expertise : _____ – cote : _____

IV - L'INSTRUCTION

Témoins de la partie demanderesse

Nom du témoin Fonction/lien	Fr. / Angl.	Ord. / Exp.	Durée Interro.	Durée totale c.-interro. ¹	Durée totale témoin
Arthur Lucier	☐ F / ☒ A	☒ O / ☐ E	1	0.5	1.5
Heather Lucier Lawson	☐ F / ☒ A	☒ O / ☐ E	1	0.5	1.5
Durée totale de la preuve en demande :					3 heures

Témoins de la partie défenderesse Procureur général du Québec

Nom du témoin Fonction/lien	Fr. / Angl.	Ord. / Exp.	Durée Interro.	Durée totale c.-interro. ¹	Durée totale témoin
Hon. Caroline Proulx, ministre du Tourisme	☒ F / ☐ A	☒ O / ☐ E	0.75	0.5	1.25
Marie-Christine Fillion	☒ F / ☐ A	☒ O / ☐ E	0.75	0.5	1.25
Durée totale de la preuve en défense Procureur général du Québec :					2.5 heures

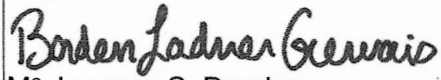
Témoins de la partie défenderesse Société centre des congrès de Québec

Nom du témoin Fonction/lien	Fr. / Angl.	Ord. / Exp.	Durée Interro.	Durée totale c.-interro.	Durée totale témoin
Pierre-Michel Bouchard	☒ F / ☐ A	☒ O / ☐ E	0.75	0.5	1.25
Durée totale de la preuve de Société centre des congrès de Québec :					1.25 heures

¹ Les avocats doivent convenir ensemble de la durée totale des contre-interrogatoires.

Durée de l'instruction		
- Durée de la preuve en demande :	0 j	3 h
- Durée de la preuve en défense (PGQ):	0 j	2.5 h
- Durée de la preuve en défense (SCCQ):	0 j	1.25 h
- Durée de l'argumentation en demande :	0 j	1 h
- Durée de l'argumentation en défense :	0 j	2 h (PGQ) 1h (SCCQ)
- Durée de l'argumentation (Réseau évangélique du Québec et Réseau évangélique du Canada)	0 j	1h
- Durée de l'argumentation de Alliance des chrétiens en droit :	0 j	1 h
Durée totale de l'instruction (1 jour = 5 heures) :	2 jours	2.75 heures

Services requis
☒ Les services d'un(e) interprète en langue anglaise pourraient être requis pour le témoignage de Heather Lucier Lawson et Arthur Lucier, à déterminer;
☒ Le moyen technologique suivant est requis en vue de l'instruction : écran pour projeter les pièces.

Signé à Montréal, le 27 novembre 2024  M^e Olivier Séguin Olivier Séguin, avocat Avocat de la demanderesse Harvest Ministries International	Signé à Québec, le 26 novembre 2024  M^e Mélanie Pouliot, avocate, M^e Patricia Blair, avocate, Lavoie, Rousseau (Justice – Québec) Avocats du Procureur général du Québec et de la ministre du Tourisme
Signé à Québec, le 27 novembre 2024  M^e Andréanne Daoust, avocate Caïn Lamarre s.e.n.c.r.l Avocats du défendeur Centre des congrès du Québec	Signé à St. Lambert, le 27 novembre 2024  M^e Robert E. Reynolds Avocat des co-intervenantes Réseau Évangélique du Québec et intervenantes Réseau Évangélique du Canada
Signé à Montréal, le 27 novembre 2024  M^e Jacques S. Darche Borden, Ladner, Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l Avocats de la co-intervenante Alliance des chrétiens en droit	

C A N A D A

**PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC**

N° : 200-17-035129-238

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre civile)

HARVEST MINISTRIES INTERNATIONAL

Demanderesse

c.

HON. CAROLINE PROULX
et
PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC
et
**SOCIÉTÉ CENTRE DES CONGRÈS DE
QUÉBEC**

Défenderesses

et
ALLIANCE ÉVANGÉLIQUE DU CANADA
et
RÉSEAU ÉVANGÉLIQUE DU QUÉBEC
et
**CANADIAN CENTER FOR CHRISTIAN
CHARITIES**

Co-intervenantes

et
ALLIANCE DES CHRÉTIENS EN DROIT
Intervenante

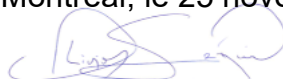
INVENTAIRE DES PIÈCES COMMUNIQUÉES
(art. 174 al.1 C.p.c.)

P-1 : Bail « Rental Agreement – File : 011470-01 »;

P-2 : Fiche REQ de la Société du centre des congrès de Québec

P-7 : Lettre patente et documents corporatifs, *en liasse*;

Montréal, le 25 novembre 2024



OLIVIER SÉGUIN, AVOCAT
AVOCAT DE LA DÉFENDERESSE

M^e Olivier Séguin
800, rue du Square-Victoria (bureau 720)
Montréal (Québec) H3C 0B4
Tel. : 438-389-2503, Fax : 514-954-4495
Courriel : olivier@seguinavocat.com

N° 200-17-035129-238

**COUR SUPÉRIEURE (chambre civile)
DISTRICT DE QUÉBEC**

HARVEST MINISTRIES INTERNATIONAL

Demanderesse

c.

**HON. CAROLINE PROULX
et
PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC
et
SOCIÉTÉ CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC**

Défenderesse

**et
ALLIANCE ÉVANGÉLIQUE DU CANADA
et
RÉSEAU ÉVANGÉLIQUE DU QUÉBEC
et
CANADIAN CENTER FOR CHRISTIAN CHARITIES**

Co-intervenantes

**et
ALLIANCE DES CHRÉTIENS EN DROIT**

Intervenante

**INVENTAIRE DES PIÈCES COMMUNIQUÉES
(article 174 al.1 C.p.c.)**

ORIGINAL

**M^e Olivier Séguin / olivier@seguinavocat.com
N/d : 00123-1**

Olivier Séguin Avocat
720-800, rue du Square Victoria
Montréal (Québec) H3C 0B4

Téléphone: (438) 389-2503
Télécopieur : (514) 954-4495

AS0QG3

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC
N° : 200-17-035129-238

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre civile)

HARVEST MINISTRIES INTERNATIONAL

Demanderesse

c.

HON. CAROLINE PROULX, ministre du
Tourisme

et

**SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE
QUÉBEC**

et

PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Défendeurs

LISTE DES PIÈCES
(Art. 247 C.p.c.)

Destinataires : M^e Olivier Séguin
Olivier Séguin, avocat
1303, avenue Greene, suite 105
Westmount (Québec) H3Z 2A7
Courriel : olivier@seguinavocat.com

M^e Andréanne Daoust
Cain Lamarre s.e.n.c.r.l.
500, Grande Allée Est, bureau 1
Québec (Québec) G1R 2J7
Courriel de notification : notification.cain.quebec@cainlamarre.ca

PRENEZ AVIS qu'au soutien de son exposé sommaire des moyens de défense, le Procureur général du Québec, agissant pour l'honorable Caroline Proulx et le gouvernement du Québec, invoque les pièces ci-après indiquées :

- PGQ-1 :** Bail entre Harvest Ministries International et la Société du Centre des congrès de Québec daté du 2 février 2023;
- PGQ-2 :** Courriel du 31 mai 2023 de Sébastien Bovet au cabinet de la ministre du Tourisme (demande média);
- PGQ-3 :** Extrait du site Internet *Canadian Firewall*;
- PGQ-4 :** En liasse, échange de courriels du 1er juin 2023 entre Marie-Christine Fillion et Pierre-Michel Bouchard (annulation) et *Rapport d'événement* du 28 avril 2023;
- PGQ-5 :** Courriel du 2 juin 2023 de Pierre-Michel Bouchard à Art Lucier (résiliation);
- PGQ-6 :** Publicité de l'évènement *Battle for Canada* tenu à Edmonton du 15 au 19 mai 2019;
- PGQ-7 :** Extrait du site Internet *Finding your voice*.

- ☒ Copie des pièces est communiquée avec la présente.
- ☐ Ces pièces sont disponibles sur demande

Québec, le 1^{er} mai 2024



Lavoie, Rousseau (Justice - Québec)
(M^e Patricia Blair, avocate)
(M^e Mélanie Pouliot, avocate)
(M^e Véronique Massé, avocate)
Avocats du Procureur général du Québec

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre civile)

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

N° : 200-17-035129-238

HARVEST MINISTRIES INTERNATIONAL

Demanderesse

c.

HON. CAROLINE PROULX, ministre du Tourisme
et
SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC
et
PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Défendeurs

LISTE DES PIÈCES
(Art. 247 C.p.c.)

Lavoie, Rousseau (Justice - Québec)
300, boulevard Jean-Lesage, bureau 1.03
Québec (Québec) G1K 8K6
Téléphone : 418 649-3524
Télécopieur : 418 646-1656
Notification par courriel :
lavoie-rousseau@justice.gouv.qc.ca
Case: 134 / BB-1853 / 0071-CQ-2023-000662-0001
Me Patricia Blair, avocate
Me Mélanie Pouliot, avocate
Me Véronique Massé, avocate

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
District de Québec

C O U R S U P É R I E U R E
(Chambre civile)

N° : **200-17-035129-238**

HARVEST MINISTRIES INTERNATIONAL

Demanderesse

c.

HON. CAROLINE PROULX

et

**SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS
DE QUÉBEC**

et

PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Défendeurs

**INVENTAIRE COMPLET DES PIÈCES COMMUNIQUÉES PAR LA
DÉFENDERESSE SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC**

(Art. 174 al. 1 par. 2 C.p.c)

Les pièces suivantes ont été communiquées à la demanderesse et à la
défenderesse Procureur Général du Québec :

DSCCQ-1 : État des renseignements d'une personne morale au registre des
entreprises du Québec (Société du Centre des Congrès de Québec)

Québec, le 21 juin 2024



CAIN LAMARRE, s.e.n.c.r.l.

Me Andréanne Daoust

andreeanne.daoust@cainlamarre.ca

500 Grande-Allée Est, bureau 1

Québec (Québec) G1R 2J7

Téléphone : 418-522-4580

Télécopieur : 418-529-9590

Avocats de la défenderesse Société du

Centre des congrès de Québec

Notre référence : 20-23-4077

C A N A D A
COUR SUPÉRIEURE (Chambre civile)
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

N° : 200-17-035129-238

HARVEST MINISTRIES INTERNATIONALE

Demanderesse

c.

HON. CAROLINE PROULX

et

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

et

PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Défendeurs

INVENTAIRE DES PIÈCES

(Art. 174, al. 1 par. 2 C.p.c.)

N/D : 20-23-4077

Me Andréanne Daoust

Avocats de la défenderesse Société du Centre des
congrès de Québec

Courriel : andreanne.daoust@cainlamarre.ca

Notification : notification.cain.quebec@cainlamarre.ca

Code : BC-3551



500, Grande Allée Est, bureau 1

Québec (Québec) G1R 2J7

Téléphone : 418 522-4580

Télécopieur : 418 529-9590

CASIER 52

N° 200-17-035129-238

**COUR SUPÉRIEURE (chambre civile)
DISTRICT DE QUÉBEC**

HARVEST MINISTRIES INTERNATIONAL

Demanderesse

c.

**HON. CAROLINE PROULX
et
PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC
et
SOCIÉTÉ CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC**

Défenderesse

**et
ALLIANCE ÉVANGÉLIQUE DU CANADA
et
RÉSEAU ÉVANGÉLIQUE DU QUÉBEC
et
CANADIAN CENTER FOR CHRISTIAN CHARITIES**

Co-intervenantes

**et
ALLIANCE DES CHRÉTIENS EN DROIT**

Intervenante

**DEMANDE D'INSCRIPTION POUR INSTRUCTION
ET JUGEMENT PAR DÉCLARATION COMMUNE
MODIFIÉE**

ORIGINAL

**M^e Olivier Séguin / olivier@seguinavocat.com
N/d : 00123-1**

Olivier Séguin Avocat
720-800, rue du Square Victoria
Montréal (Québec) H3C 0B4

Téléphone: (438) 389-2503
Télécopieur : (514) 954-4495

AS0QG3